

Résumé de la conférence donnée le 28 janvier.

La libération conditionnelle : et après ?

Introduction par le Juge Thierry Marchandise



Docteur en droit de l'UCL et licencié en criminologie de l'ULB, Thierry Marchandise a été avocat près la cour d'appel de Bruxelles, substitut puis procureur du Roi à Charleroi, jusqu'en 2004. Il est à présent Juge de Paix à Gosselies. Il a été Assistant aux Facultés Universitaires St-Louis, jusqu'en 2011, et est en charge de la formation de policiers et officiers de police. Il participe à différents forums de réflexion sur la délinquance, ses causes et ses conséquences. Il a publié nombre d'articles et de rapports dans divers livres et revues, notamment, sur le système pénal en Belgique.

La libération conditionnelle est un problème complexe mal pris en compte.

La législation sur la libération conditionnelle date de 1888 mais les conditions de libération ont été plusieurs fois modifiées et récemment renforcées à l'occasion de la libération conditionnelle de Michèle Martin. La grande majorité des condamnés bénéficiant d'une libération conditionnelle ne font pas l'actualité ; par contre quelques « vedettes » mobilisent les médias. Ainsi, Michèle Martin vient de « bénéficier » de cette célébrité : elle ne pouvait que se réfugier dans un monastère fermé ; dans un simple appartement, elle aurait été assiégée jour et nuit.

Il propose deux questions et une réflexion.

➤ Qu'est-ce que la peine de prison ?

La peine de prison signifie seulement une privation de liberté, et rien que cela. Ce ne fut pas toujours le cas dans le passé : tortures, traitements dégradants sont proscrits aujourd'hui ; la privation de liberté est déjà en soi une contrainte insupportable, il ne faut rien y ajouter. Et c'est bien là la vraie sanction.

➤ La prison est-elle utile ?

Oui, en ce qu'elle met la société hors de portée de condamnés dangereux. Mais il ne s'agit que d'une petite minorité : 10% des détenus. Pour tous les autres, elle est négative : la surpopulation impose une promiscuité pénible et l'inactivité rend les journées interminables.

Malheureusement, le discours politique place la construction de nouvelles prisons avant le travail social qui pourrait prévenir la délinquance et la récidive. Les gouvernants oublient ainsi « l'addition cachée » de la délinquance ; ils n'aiment pas s'entendre dire que, surpeuplées et dépourvues d'activités, nos prisons ne servent à rien. Le condamné qui a purgé sa peine devrait au moins sortir en s'étant remis en question. Dans les jours qui suivent sa condamnation, le justiciable est persuadé d'être victime d'une erreur judiciaire ; faute d'activités en prison, il ressassera indéfiniment sa rancœur et sortira aussi révolté qu'en entrant.

Une réflexion.

Il faudrait que toute la chaîne pénale agisse en cohérence. Police, parquet, magistrat instructeur, juge correctionnel et administration pénitentiaire devraient travailler dans une logique commune. Les peines courtes ne sont pas appliquées, et les « travaux d'intérêt général » sont souvent prestés des mois après le prononcé du verdict : cela supprime tout le côté éducatif du jugement. Cela mériterait une réflexion fondamentale du monde politique. Tout le monde en est persuadé mais rien ne se passe.



Exposé de Monsieur Jean-Marc Mahy

Après une enfance très éprouvée, Jean-Marc Mahy a glissé dans la délinquance, jusqu'à commettre deux homicides. Après 19 années de réclusion et 10 années de liberté conditionnelle, il est depuis le 16 septembre dernier libéré de sa dette envers la société. Il se dépense sans compter pour éviter à d'autres les épreuves qu'il a traversées. Sa vie et son parcours forment l'objet même de son exposé.

Sa vie : comment on devient un délinquant, un meurtrier.

Libéré il y a quatre mois, le conférencier estime avoir payé sa dette à la justice, mais pas à la société. Et il se bat pour casser l'image du délinquant intrinsèquement mauvais que distille la presse.

Tout s'est mis en place bien avant la délinquance active. Pour Jean-Marc Mahy, c'est la séparation de ses parents alors qu'il avait huit ans qui a déclenché le processus infernal. Il a été séparé de ses frères, et sera ballotté de placement en placement, avec brimades, coups, mépris. Il tente une première fois de se suicider. Ensuite, sa fierté mise en veilleuse, il se résout à demander de l'aide.

A 12 ans, il a repris l'espoir ; mais il ressent le besoin d'admirer de nouveaux modèles - ses parents ne sont plus là pour tenir ce rôle. Par malheur, ces modèles, il les trouvera dans la rue, dans une bande de petits délinquants masqués. On lui proposera des coups foireux qu'il n'osera pas refuser, de peur d'être exclu - il ne peut plus se passer de son groupe social, il doit se sentir utile au groupe. La spirale accélère. On se vante de ses hauts faits, on a de plus en plus d'appétit ; on passe ainsi des larcins aux vrais casses. L'accoutumance aux jeux vidéo violents supprime les balises traditionnelles.

Dans les années 1980, il n'y avait guère d'encadrement social dans la rue : aucun éducateur, des policiers sans aucune mission préventive. Faute de dialogue avec des adultes, les jeunes étaient confinés entre eux, sans repères, sans règles de vie. A 16 ans, deuxième tentative de suicide.

Puis un vol qui tourne mal : le propriétaire les surprend, Jean-Marc l'assomme dans un moment de panique, de violence disproportionnée - la victime décédera. Il s'enfuit et est arrêté rapidement.

Mineur au moment des faits, il aurait dû se retrouver en IPPJ. Mais le juge de la jeunesse a attendu qu'il ait atteint 18 ans pour se dessaisir : c'est donc la Cour d'Assises. Il fait une troisième tentative de suicide, il est sauvé par les gardiens. La Cour d'Assises est un théâtre auquel le prévenu ne comprend rien. En face de lui, la famille de la victime : elle avait subi 13 vols, tous classés sans suite.

Il est condamné à 18 ans de réclusion : il reste d'abord incrédule, puis c'est la révolte. Il s'évade en prenant un otage ; sur le point d'être repris, il tue un gendarme. Il est arrêté dix minutes plus tard, en état d'amnésie : c'est le juge d'instruction qui lui apprend qu'il vient d'assassiner un homme, pour la seconde fois. Retour en prison - dans la cellule et dans sa propre prison mentale.

Les jours suivants, il mesure tout ce que l'Etat peut imposer à un homme quand il veut l'anéantir : tabassages, vexations, 20 jours d'isolement pour arracher les aveux. Puis c'est le contact avec l'avocat commis d'office, une lettre sans complaisance de sa mère, une lettre de rupture de sa petite amie. Il se sent glisser vers la folie, il repense au suicide.

Survivre en prison.

La surpopulation a pour conséquences, non seulement la promiscuité, mais le rationnement de la nourriture. On vit dans la saleté, au milieu des cafards. Dans de telles épreuves on chercherait la solidarité, dans la vie libre on trouverait des amis sur qui s'appuyer. En prison, c'est exactement le contraire qui se passe : c'est la loi de la jungle qui s'est installée. On frappe avant de discuter.

On tente de se raccrocher à Dieu : l'aumônier rend des visites rapides, sans dialogue constructif ; on doit prier, mais pour quoi ? Jean-Marc Mahy se plonge dans la lecture de la Bible. Cela ne l'empêche pas de tenter encore une fois de se suicider (sur les 12 000 détenus en Belgique, il y a par an 50 suicides et 200 tentatives avérées). Mais la corde casse - on se révolte contre le monde entier, y compris Dieu. Il reste la seule solution positive : décider de redevenir « un homme debout ».

Mettre à profit sa libération conditionnelle.

Durant la détention, rien n'est fait pour préparer le détenu à sa future remise en liberté : « Ce n'est pas le problème de la direction de la prison ». Le détenu doit s'y préparer seul. Cela l'oblige à analyser sa vie. Il doit admettre que les méfaits qu'il a commis résultaient de ses propres choix, même si des circonstances malheureuses l'ont poussé dans une mauvaise direction. Il doit « ouvrir ses propres rideaux, se souvenir des personnes qui ont eu sur lui une influence positive. Il doit imaginer comment il devra se conduire pour pouvoir en sortir.

Jean-Marc Mahy est devenu éducateur. Il participe à des émissions d'information et de sensibilisation sur le milieu carcéral et la justice. Il écrit un livre et une pièce de théâtre, dans laquelle il joue son propre rôle (voir biblio. en fin de résumé). Après une émission de télévision « Controverse », il se lie d'amitié avec Jean-Pierre Malmendier, le père des enfants assassinés Marc et Corinne. C'est désormais à deux qu'ils se dépensent pour appeler au dialogue dans tous les lieux où il devrait être possible de prévenir la délinquance : écoles, maisons d'accueil pour femmes, IPPJ.

Cette amitié concrétise une pensée forte de Jean-Marc Mahy : le meurtrier doit savoir que durant tout le reste de sa vie il verra la figure de sa victime - mais qu'il ne sera pas le seul avec ce boulet : pour sa propre famille aussi qui est d'une autre manière victime.

Un rôle de la prison est de protéger la société contre les détenus dangereux ; il s'agit d'une minorité, mais ce rôle a été remis au premier plan avec le durcissement des conditions de libération conditionnelle. Pour tous les autres condamnés, l'emprisonnement devrait se passer avec comme objectif la préparation au retour dans la liberté.

En prison on ne lutte pas contre l'alcoolisme, la drogue, les troubles psychiatriques. Tout détenu passe par trois étapes successives : la victimisation, la colère, la résilience. Cette troisième étape devrait être encadrée pour mener à bien une reconstruction du détenu. Il faudrait séparer les détenus suivant leurs problèmes, pour que les drogues dures ne deviennent pas leur terminus commun. Il faudrait leur donner les meilleures armes pour se retrouver une place dans la société : lire et écrire correctement, présenter une candidature, réussir un examen d'embauche.

Il faut leur réapprendre la confiance en soi, et non plus la soumission à l'arbitraire qui fait d'eux des légumes ; il faut qu'ils sachent que, la porte passée, des personnes généreuses sont prêtes à les écouter, à les guider. Qu'ils ne sont pas les seuls à vivre ce qu'ils ont vécu, qu'ils se rencontrent, qu'ils se parlent et qu'ils redécouvrent la solidarité.

Aujourd'hui c'est malheureusement le contraire qui se prépare - comme pour la nouvelle prison d'Achène : plus de sécurité, plus d'isolement durant l'enfermement conduiront à plus de violence.

Réponses à quelques questions.

1. Que les détenus soient occupés à restaurer eux-mêmes les prisons vétustes : c'est en principe une bonne idée, qu'il faudrait soumettre à la Ministre. Cela se fait au Canada, et déjà à Malines, en Belgique. Ce n'est pas si simple, d'abord pour une question de sécurité : tous les outils peuvent devenir des armes dangereuses. Beaucoup de détenus refuseront de travailler. Et les ateliers protégés se plaindront de concurrence déloyale. Dans certains pays on confie la gestion des prisons à des firmes privées ; tout devient payant, même les visites.

2. Enfermer la Ministre quelques jours en cellule : ce serait effectivement très pédagogique !
3. Une prison à visiter, pour que les jeunes se rendent compte de ce qu'est la vie carcérale : c'était le rôle de la vieille prison de Tongres, mais elle a été fermée faute de subsides. On pourrait aussi filmer la vie et distribuer les vidéos. Mais veut-on réellement montrer la vérité au public ?
4. Se réinsérer dans un monde du travail très compétitif : on ne fait rien pour aider les « scories » de la société ...
5. La victime reste présente dans la mémoire du meurtrier, comme dans celle de ses proches. Les médias font tout pour les mettre publiquement en contact - c'est un travail de charognard, voir la rencontre Lejeune-Martin. Une rencontre en tête à tête peut avoir du sens, à condition que le meurtrier et le proche de la victime aient tous deux atteint le stade de la résilience. Jean-Marc Mahy pense à la fille du gendarme qu'il a tué - elle avait deux ans à l'époque. Est-elle prête ?
6. On remplira rapidement les nouvelles prisons. Le pouvoir pratique un « populisme pénal » : il propose des lois toujours plus punitives, sans se préoccuper de leur effet réel ; il se donne bonne conscience devant l'opinion publique qui se focalise sur le sort des victimes. On ne peut que témoigner inlassablement sur ce qui se passe réellement dans les prisons. La surpopulation chronique est partiellement le résultat du recours abusif à la détention préventive et au choix par les magistrats des peines d'emprisonnement alors que d'autres sanctions existent, avec un effet potentiel positif. Il faudrait que tous les intervenants se concertent (voir l'introduction).
7. Les prisons ne sont pas remplies aux Pays-bas : il faut dire qu'ils en avaient construit un trop grand nombre. Mais les magistrats néerlandais ont une autre philosophie. La loi impose qu'un jugement soit prononcé au plus tard un an après les faits - sinon le prévenu est libéré !
8. Comparer les budgets des différents pays : c'est très difficile, les organisations diffèrent.
9. Etudier en prison : Jean-Marc Mahy a obtenu son certificat d'enseignement secondaire et d'autres compétences spécialisées. Les cours sont très bien donnés, et on dispose de livres, de CD et d'accès à l'Internet. Beaucoup de détenus s'inscrivent, la plupart du temps pour avoir l'occasion de quitter la cellule : il y a donc très peu de réussites.
Les visiteurs des prisons jouent aussi un rôle fondamental dans la préparation du retour à la liberté. Ils sont les seuls témoins de la vie extérieure avec qui le détenu peut dialoguer. Malheureusement c'est une vocation qui ne se renouvelle pas.
10. Laissons le dernier mot à Dostoïevski : « Le niveau d'un pays se juge à l'état de ses prisons ».

Bibliographie.

- « Après le meurtre, revivre » de Jean-Marc Mahy et Jean-Pierre Malmendier, témoignages recueillis par Anne-Marie Pirard, édition couleur livres.
- « Peines en prison : l'addition cachée » de Philippe Landenne, édition Larcier.
- www.re-vivre.be : site de J-M. Mahy et J-P. Malmendier
- Théâtre : « L'homme debout » mis en scène par Michel Van den Eeyden